

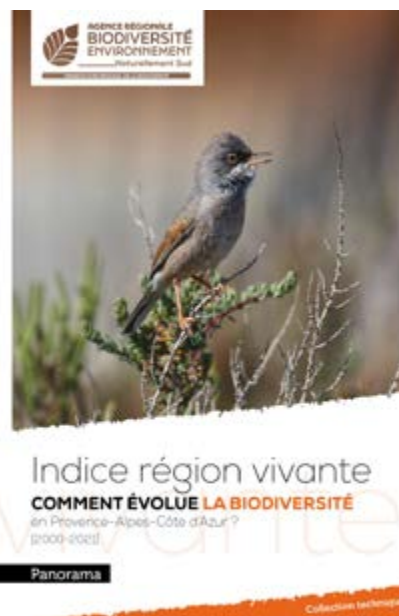
MARSEILLE, LE 20/10/2023

## Le déclin de la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas une fatalité !

## La publication Indice Région Vivante 2000-2021 fait le point sur la situation régionale et nous invite à redoubler d'efforts.

L'Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement (ARBE) Provence-Alpes-Côte d'Azur publie la mise à jour de l'Indice Région Vivante, co-élaboré avec la Tour du Valat, en étroite collaboration avec la Région Sud, la DREAL et la direction interrégionale de l'OFB et la contribution de nombreux partenaires réalisant des inventaires naturalistes.

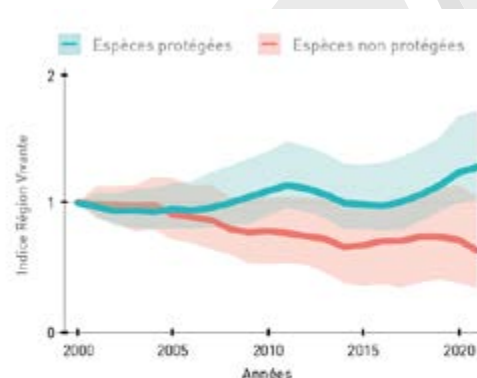
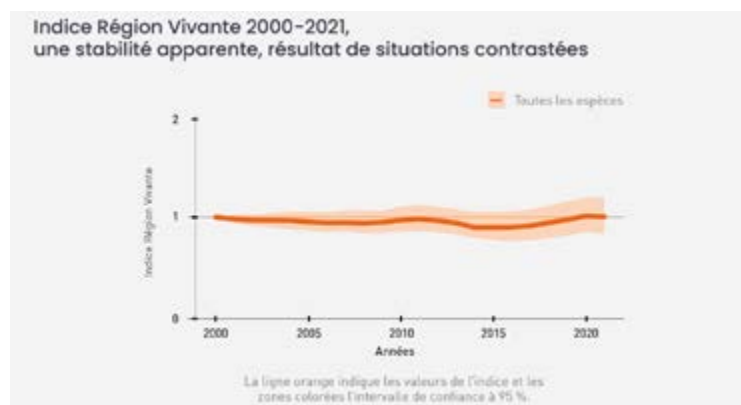
L'Indice Région Vivante permet de mesurer l'état de la biodiversité régionale. Il constitue un indicateur de référence permettant notamment de mesurer l'impact des pressions à l'œuvre notamment du changement climatique mais aussi des politiques publiques mises en œuvre pour préserver cette biodiversité vitale pour l'homme. La Région Sud est la première et aujourd'hui seule Région à avoir mis en place cet indicateur. D'autre Région comme la Région Grand Est ou la Région Bourgogne Franche Comté lui emboîte le pas.



[Cliquez ici pour télécharger la publication](#)

## Quelle évolution de la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la période [2000-2021] ?

Les résultats montrent une tendance moyenne d'évolution stable des populations de 325 espèces de vertébrés suivies, mais qui résulte de situations contrastées selon les espèces et les milieux :



Les lignes rouge et bleue indiquent les valeurs de l'indice et les zones colorées l'intervalle de confiance à 95 %.

Dans notre jeu de données,  
196 espèces sont protégées en France,  
122 sont non protégées

### Les espèces :

- > **45 % des espèces sont en augmentation** (Vautour fauve, Grande Aigrette, Bouquetin des Alpes, Chevreuil européen, Cigogne blanche, Cisticole des joncs, Rollier d'Europe, Mérrou brun, Faucon crécerellette, Geai des chênes, Grue cendrée, Hypolaïs polyglotte, Cormoran huppé, Pouillot de Bonelli, Spatule blanche, Ibis falcinelle...)
- > **41 % en déclin** (Anguille d'Europe, Martinet noir, Héron pourpré, Chevêche d'Athéna, Fuligule milouin, Râle des genêts, Bruant jaune, Hirondelle rustique, Minioptère de Schreibers, Traquet oreillard, Lapin de garenne, Moineau domestique, Pélobate cultripède, Léopard ocellé...)
- > **14 % ne présentent pas de dynamique claire.**

### Les milieux :

- > Les tendances semblent au déclin au sein des milieux agricoles et des milieux marins. Pour ces derniers, le déclin global à l'échelle de la Méditerranée surpasse les résultats positifs des aires marines protégées où les populations de Corb et de Rouget s'améliorent.
- > Une stabilisation pour les cours d'eau et les zones humides, où beaucoup d'espèces d'oiseaux d'eau se portent mieux, mais les milieux aquatiques restent particulièrement fragiles et vulnérables dans le contexte actuel de réchauffement climatique.
- > La situation apparaît plus positive pour les espèces des milieux forestiers mais elle nécessiterait d'être confirmée avec davantage de suivis.

### Pour les 4 secteurs géographiques où une tendance a pu être obtenue :

- > Les étangs et les marais littoraux préservés semblent stables
- > Le littoral régional – en dehors des espaces naturels préservés qui bénéficient aux espèces – reste soumis aux pressions exercées par l'Homme et ses activités.
- > Les tendances semblent plus favorables au niveau des massifs provençaux et des massifs alpins.

## Des efforts de préservation et de gestion qui portent leurs fruits

Les résultats témoignent de l'impact positif de la réglementation et des actions de protection et de conservation. Les politiques régionales et nationales ont permis de doter la région d'un réseau d'aires protégées riches et diversifiées (avec des exemples d'aires protégées plutôt fortes : 4 parcs nationaux, 10 réserves nationales, 7 réserves régionales en 2021).

Des actions sont menées en déclinaison de la Stratégie Nationale de la Biodiversité en place depuis 2014 notamment la stratégie nationale des aires protégées mais aussi les plans d'actions nationaux en faveur des espèces en danger. Des actions sont aussi menées dans le cadre du plan climat régional « Gardons une COP d'avance » avec le soutien des parcs naturels régionaux et le déploiement des réserves régionales mais aussi à travers le soutien d'actions de restauration des milieux et préservation des espèces.

La préservation des habitats et la mise en œuvre de mesures de gestion profitent à certaines espèces qui en bénéficient : leurs effectifs régionaux se stabilisent ou progressent.

> Par exemple, les actions menées dans le cadre du **Plan national d'actions en faveur de l'Aigle de Bonelli** sur la protection des aires de nidification, la surveillance des nids, la neutralisation des poteaux électriques dangereux et sur la sensibilisation des randonneurs et amateurs d'escalade ont permis l'augmentation de près de 80% des effectifs en Provence-Alpes-Côte d'Azur passant ainsi de 12 couples en 2002 à 22 couples en 2022.

> Les opérations de mise en protection de gîtes souterrains et rupestres réalisées dans le **Plan régional d'actions en faveur des Chiroptères** ont permis de préserver de toute menace de dérangement les colonies de chauve-souris qui y vivent, s'y reproduisent ou hibernent. Dix sites en Provence-Alpes-Côte d'Azur ont ainsi fait l'objet d'arrêtés de protection et neuf autres sont en cours.

> Les mesures mises en œuvre dans **les zones humides** (qui représentent 6 % du territoire régional) semblent avoir été bénéfiques en particulier pour les oiseaux d'eau dont les effectifs, après avoir été au plus bas au XX<sup>ème</sup> siècle, sont maintenant souvent en augmentation.

> Les investissements soutenus par la Région Sud et l'Agence de l'eau sur la réduction des pollutions et la restauration de leur fonctionnement naturel portent également leurs fruits : **62 % des cours d'eau régionaux sont en bon ou très bon état écologique en 2019**. Ces efforts sont à poursuivre, les concentrations en polluants organiques restent par exemple encore très importantes sur certains cours d'eau.

> Les mesures de préservation de nos forêts (qui occupent 46,4 % de la superficie régionale - source Base de Données Occupation du Sol 2019) ont permis de voir les surfaces forestières progresser, également à la faveur de la déprise pastorale depuis plusieurs décennies.

> Grâce à la présence **d'aires marines protégées** comme les Parcs nationaux des Calanques, de Port-Cros et le Parc marin de la Côte Bleue, les prélèvements sont interdits dans les zones de non-prélèvement et les réserves marines. Des actions spécifiques de conservation et de gestion y sont également menées soutenues par la Région Sud, l'Agence de l'eau et la DIRM . Elles contribuent au maintien des ressources exploitées et des habitats comme les herbiers de Posidonie et aux rétablissements d'espèces de poissons emblématiques du littoral régional comme le Mérou brun et le Corb, indicateurs d'une restauration de l'écosystème et de ses chaînes alimentaires dans ces secteurs.

**Il est à noter que d'autres actions sont aussi contributrices de la préservation des habitats, ce sont celles des collectivités qui déploient des stratégies de préservation de la biodiversité (trames vertes et bleues, nature en ville, gestion écologique des espaces de nature, sobriété foncière...).**

## Des pressions qui pèsent toujours fortement sur la biodiversité régionale

Les résultats indiquent cependant que les espèces et les milieux restent soumis à de fortes pressions, obligeant à poursuivre les efforts :

➤ **Les milieux aquatiques sont de plus en plus fragilisés dans le contexte actuel de réchauffement climatique** où les baisses de débits des cours d'eau, les périodes d'assecs de plus en plus précoces et longues observées en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les ruptures de continuité écologique et les prélèvements d'eau perturbent et menacent la vie aquatique. Résultat : 6 espèces d'amphibiens comme le Pélobate cultripède, 8 espèces de libellules et demoiselles comme l'Agrion bleuissant sont menacées de disparition dans les listes rouges régionales et 15 espèces de poissons d'eau douce dans la liste rouge nationale comme l'Apron du Rhône et l'Anguille européenne qui sont présents dans notre région.

➤ **Le déclin important des oiseaux dans les milieux agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 2003 est alarmant.** Les surfaces agricoles occupent 16,3 % de la superficie régionale (source BD OCSOL 2019) mais elles régressent de 2 627 Ha entre 2014 et 2019 (source BD OCSOL 2014-2019, consommation des surfaces agricoles supérieures à 1 Ha), et continuent d'être consommées pour le logement, les zones d'activités et commerciales ou pour l'implantation de parcs photovoltaïques au sol, impactant ainsi les espèces de vertébrés qui y vivent. **L'intensification agricole** (intrants chimiques, diminution des surfaces non-cultivées - comme les haies - en bord de champ...) pèse également sur la biodiversité.

➤ **Malgré des résultats positifs et localisés, le net déclin observé alerte sur la fragilité du milieu marin.** L'abondance des populations de vertébrés a diminué de 52 % dans les écosystèmes pélagiques et côtiers depuis 25 ans (source rapport Méditerranée Vivante, Tour du Valat). Au moins 78 espèces marines évaluées par l'UICN sont aussi menacées d'extinction comme des poissons cartilagineux, des mammifères marins et des coraux (source Plan Bleu).

**Les pressions qui pèsent sur les espèces en mer sont multiples et connues** : dégradation de leurs habitats tels que les petits fonds côtiers, les herbiers de Posidonie et les récifs coralligènes par les aménagements littoraux, les ancres de bateaux ou les arts traînants de pêche, surexploitation, pollutions et espèces non indigènes favorisées par le réchauffement des eaux marines et dont certaines peuvent avoir des effets négatifs sur les écosystèmes. **La hausse de la température des eaux** menace également les espèces qui y sont le moins tolérantes en provoquant des épisodes de mortalité massive d'invertébrés (gorgones, éponges) comme durant l'été 2022.

➤ Sur certains sites, **l'augmentation de la fréquentation humaine devient une problématique de plus en plus importante depuis la crise sanitaire** et exerce une pression qui impacte les milieux et la biodiversité (piétinement de la flore, dérangement de la faune, érosion des milieux, risque d'incendies).

> **Le changement climatique**, plus fortement marqué en altitude qu'en plaine, est sans aucun doute une contrainte majeure sur les milieux d'altitude et augmente la vulnérabilité des espèces à affinité froide qui y vivent.

## L'Indice Région Vivante, un outil unique d'aide à la décision

L'Indice Région Vivante (IRV) est une adaptation à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de l'Indice Planète Vivante, indicateur international de référence créé et développé par le WWF en 1998. Un premier IRV avait été élaboré en 2017. Ce nouveau panorama vient compléter la collection d'indicateurs et d'outils de connaissance de notre biodiversité, élaborée dans le cadre de l'Observatoire régional de la biodiversité porté par l'ARBE depuis 2011, copiloté avec la Région Sud, la DREAL et la direction interrégionale de l'OFB. **Son objectif est de rendre disponibles et accessibles les informations sur la biodiversité régionale, pour développer la compréhension des enjeux liés à la perte de la biodiversité auprès des pouvoirs publics et du grand public.** Il produit des fiches-indicateurs et des publications comme, récemment, la dernière édition de "Regard sur la Nature de Provence-Alpes-Côte d'Azur" diffusé en 2022.

**Cet indice invite l'ensemble des acteurs à agir pour enrayer la perte de biodiversité en engageant des actions limitant l'artificialisation des sols, les pollutions, le développement des espèces envahissantes, l'utilisation excessive des ressources naturelles et l'impact du changement climatique.**

> La publication **Indice Région Vivante [2000 – 2021]**  
**Comment évolue la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?**  
fruit d'une collaboration avec La Tour du Valat,  
est consultable et téléchargeable sur le site de l'ARBE :  
[www.arbe-regionsud.org](http://www.arbe-regionsud.org)

### CONTACT PRESSE

#### ARBE

ALEXANDRA ACCA – A.ACCA@ARBE-REGIONSUD.ORG – 07 63 77 48 70  
AUDREY GLORIAN – A.GLORIAN@ARBE-REGIONSUD.ORG – 06 03 10 67 13

#### ACCES PRESSE

SYLVIE TARQUINI – STARQUINI@ACCESPRESSE.FR – 06 24 28 57 47  
ANNE KRAMEL – AKRAMEL@ACCESPRESSE.FR – 06 25 45 01 00